



Jun 2026, n° 254

Les chiffres de l'année  
**Formation initiale**  
**Égalité salariale**  
**femmes/hommes**  
**Bientôt les vacances !**

## *Éditorial*

## **Une lourde responsabilité**

Le gouvernement Lecornu restera sûrement le plus célèbre de la V<sup>ème</sup> République pour ses réponses hors-sol. Hors-sol face à la canicule en renvoyant tout au local. Bientôt nous aurons sûrement droit au discours sur l'adaptabilité et la résilience, alors que nos établissements ont besoin d'investissement !

Hors-sol sur les réponses apportées à la crise énergétique suite à la fermeture du détroit d'Ormuz. Pire, alors l'inflation a déjà des répercussions notables sur les classes populaires, la première annonce du gouvernement a été l'objectif de 6 milliards supplémentaires d'économies sur la dépense sociale et les services publics ainsi que le refus de toucher aux superprofits d'entreprises qui profitent de la flambée du prix des carburants.

Dans un tel contexte, avec un passif de 10 ans de décrochage par rapport à l'inflation et de perte de pouvoir d'achat, la situation salariale des agent-es de la fonction publique est alarmante. L'augmentation du SMIC fait passer notamment les AED et les AESH en-dessous de celui-ci. Cela touche aussi désormais les débuts de carrière des enseignant-es, CPE et PsyEn. Un-e agent-e peut donc progresser dans ses échelons pendant des années sans que sa rémunération n'augmente. Outre l'aggravation prévisible de la crise d'attractivité avec des concours qui ne font pas le plein, c'est le principe même de la carrière qui est ainsi nié, attaqué, enfonçant un nouveau coin dans les fondements du statut.

Les retraité-es ne voient également pas leur pension revalorisée et devront attendre la fin de l'année. Dans le même temps, la mise en œuvre désastreuse de la PSC va les éloigner toujours plus de l'accès aux soins, tout comme les actives et actifs de la prévoyance.

L'année qui s'annonce sera déterminante d'un point de vue social et politique. Le SNES et la FSU ont toute l'année gardé le cap. Les mobilisations de nos collègues et la journée de grève massive des AED dans notre académie initiée par le SNES-FSU montrent que le SNES-FSU est le syndicat représentant la profession, l'unifiant autour de ses revendications et capable de mener l'action contre les politiques mortifères et pour obtenir de nouveaux droits.

Pour gagner l'alternative politique, le SNES et la FSU portent une lourde responsabilité dès la rentrée prochaine afin d'imposer une autre politique et prendront leur responsabilité, comme nous l'avons fait lors de la dissolution, pour mettre en échec l'extrême-droite.

Dès la rentrée, après les mobilisations catégorielles que nous avons menées (AED, postes, AESH...), c'est dans la lutte pour un autre budget que nous allons nous engager. Lutte contre la destruction des services publics, lutte aussi contre les attaques de nos métiers, qui instrumentalisent la baisse démographique pour dégrader encore le service public d'éducation et pour en prescrire une redéfinition néo-libérale.

Dès la rentrée prochaine, à tous les échelons, nous construirons ensemble une mobilisation forte pour porter notre projet d'école, nos revendications pour les personnels, les services publics et une autre politique sociale et environnementale en mettant en avant que nos revendications pour nos professions portent en elle une alternative sociale.

**Dès la rentrée, le SNES-FSU sera au côté des collègues, non pour se montrer en vue des élections professionnelles, mais comme tous les ans pour les défendre et mener la lutte.**

Bel été !

*François Lecoïnte*

## Une fin d'année rouge vif !

*Avec la fin de l'année arrive l'heure des bilans, autant dans les établissements, que dans les instances académiques. Alors revenons sur quelques nombres qui ont marqué l'année scolaire 2025-2026.*

### 34 °C

C'est la température relevée, non pas fin juin en pleine période de Bac et de fin d'année en collège, mais en mai, lors du premier épisode de forte chaleur. Les salles où se massent plus de 35 élèves sont insupportables (même au plus bas, cela revient à mettre des radiateurs de 3,5 KW dans une salle déjà surchauffée). Cela aura donné lieu à des propos hors-sol du Ministre sur les épreuves et au renvoi au local pour toutes les décisions d'aménagement et de fermeture.

Rien sur les nécessités d'aménagement et de travaux simples, et une responsable de la Région qui évite la discussion en CAEN ou des collectivités territoriales qui sacrifient les élèves du public, tout en finançant les rénovations des établissements privés.

**Le SNES-FSU est intervenu à toutes les échelles pour rappeler leurs droits aux personnels et mettre les collectivités et autorités académiques devant leurs responsabilités.**

### 80

C'est le nombre de collègues touché-es par une mesure de carte scolaire cette année. Le rectorat semble satisfait du travail « de dentelle » fait car ce ne sont que 3 de plus que l'année dernière. Mais comme les suppressions d'emplois, ce sont, année après année, des mesures en carte scolaire qui s'accumulent et des situations qui se dégradent. Depuis 2018, 379,4 ETP ont été supprimés dans l'académie, alors que le nombre d'élèves ne cesse de croître.

Quant à la petite phrase « Le nombre de postes vacants devrait permettre de réaffecter ces enseignants au plus près de leur établissement », chacun-e appréciera les situations désastreuses avec les mouvement totalement bloqués en Savoie, sur Grenoble, en Ardèche... En CSA, les élu-es du SNES-FSU interviennent pour une transparence des opérations de mutations et accompagnent les collègues lors des bilatérales sur les recours de mutation.

### 366 et 375

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les AED en CDD, rémunéré-es à l'indice 366, perçoivent une indemnité de 21,23 euros pour garantir le niveau du SMIC. Depuis le 1<sup>er</sup> juin, ce sont les AED en CDI (indice 375, sans évolution ensuite) qui ont été rattrapé-es par l'augmentation du SMIC.

Fin juin, le Ministère n'a toujours pas communiqué sa dotation au rectorat et les pressions sur les reconductions de contrats n'ont jamais été aussi fortes.

Conditions de travail, rémunérations, postes... le SNES-FSU porte la voix des AED en CSA et CCP.

### 0

Le gel du point d'indice est la seule réponse du gouvernement à l'inflation. Depuis 2010, les prix ont augmenté presque deux fois plus vite que les salaires.

La smicardisation touche tous nos métiers, même les enseignant-es, CPE et PsyEN en début de carrière. Alors, en septembre, on se mobilise !

### Et combien encore d'autres chiffres à venir ?

À l'heure où ce bulletin est à l'impression, nous n'avons ni le taux de réussite du Bac, ni celui du DNB. Notre Ministre les annonce à la baisse, du fait de la hausse des exigences pour revaloriser ces diplômes. Encore un discours démagogique sur la baisse du niveau, tandis que rien n'est fait pour pallier les nombreuses heures non assurées, jusqu'à l'année complète sans enseignement dans certaines disciplines.

Absence de TZR, conditions épouvantables pour des contractuel·les qui fuient... N'oublions pas derrière ces explications que depuis 2012, un élève de 6<sup>ème</sup> est passé d'une grille horaire 28 heures à 26, puis 25 avec les dernières mesures Macron, pendant que le nombre moyen d'élèves par classe a augmenté de 24,5 à 25,6 en collège et de 27,9 à 30,3 en LGT. Nous ne pouvons pas nous contenter de la phrase si souvent entendue lors des évaluations des établissements ou encore pour les collèges « en progrès » : « tout n'est pas une question de moyens », alors que, si, ça l'est avant tout !

**Combien d'élèves n'auront pas d'affectation**, ou bien auront accepté avec la pression de Parcoursup une affectation par défaut, dans la crainte de se retrouver sans rien à la rentrée ?

**Combien d'AESH manqueront également à la rentrée, suite au déploiement des PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité)**, alors que l'Assemblée nationale les a une nouvelle fois rejeté les PAS le 11 mai dernier ? À cette heure, le SNES-FSU intervient au rectorat pour que cesse le chantage à la démission (dans le but de forcer les AESH à signer les avenants à leur contrat) et pour que leurs droits soient garantis quant à leur zone d'intervention, à leurs conditions de travail et aux aides en cas de modification substantielle de leur contrat.

**Dans quelques semaines, nous aurons le droit à une rentrée « techniquement » réussie pour la dernière de l'ère Macron.**

Au SNES-FSU, nous demandons simplement une rentrée réussie, ce qui signifie une rentrée avec des personnels revalorisé-es, respecté-es et avec les moyens nécessaires pour assumer leurs missions pour le service public d'éducation. Dès la rentrée, nous reviendrons sur ces chiffres pour mener campagne et mobiliser, afin de construire un vaste mouvement pour une toute autre politique, après plus d'une décennie de casse du service public d'éducation.

*Les élu-es et commissaires paritaires du SNES-FSU qui défendent les personnels dans les CAPA, CCP, CSA, CAEN...*

## Le CD73 ne construira pas de collèges vides... ou tout le mépris d'une collectivité qui poursuit ses attaques contre le second degré public

Fin avril, les collègues des collèges de Boigne à la Motte Servolex et de la Combe de Savoie à Albertville ont appris, lors de Conseils d'administration extraordinaires, que les travaux de restructuration, budgétés à hauteur de 48 millions d'euros pour l'année à venir, étaient suspendus ! Avec l'inquiétude de voir, à termes, la fermeture envisagée de leur établissement.

Le motif : la « vague sismique » de la « bombe » démographique qui va déferler sur le département dans la décennie à suivre. La Savoie perdra environ 3 000 élèves sur 10 ans comme beaucoup de départements français. La majorité de notre conseil départemental a donc, comme elle en a désormais l'habitude, saisi l'aubaine, en accord avec les services de la DSDEN, pour repenser très rapidement l'avenir en faisant des économies sur les collèges publics. En conservant des classes à 26 et plus, les services de la DSDEN annoncent pouvoir fermer une centaine de classes soit l'équivalent de 5 collèges.

En réaction à la grève de 85 % des personnels de ces collèges le 28 mai, Hervé Gaymard, par l'intermédiaire d'un communiqué de presse, annonce qu'il est de « sa responsabilité de ne construire pas de collèges vides » !

Mais qu'est-ce que le « vide » pour ces politiques libérales ? ... Ce sont des classes à 22 élèves !

En effet, le SNES-FSU réaffirme que la baisse démographique est l'opportunité de reconstruire le second degré : ne pas fermer de classes ni supprimer de postes dans les 10 ans à venir :

C'est retrouver des classes avec des effectifs raisonnables, conformes à nos mandats et dans la moyenne (21 élèves par classe) des 27 États de l'Union européenne !

C'est pouvoir offrir des conditions d'enseignement dignes à nos élèves, en particulier celles et ceux en situation de handicap.

C'est permettre aux personnels l'amélioration de leurs conditions de travail...

Ne pas investir aujourd'hui dans un nouveau bâti scolaire c'est faire le choix délibéré de laisser des générations d'élèves et l'ensemble des personnels exercer dans des collèges vieillissants où il fait trop chaud l'été, trop froid l'hiver, et où l'amiante, pourtant priorité nationale, est toujours présente !

Cette situation est intolérable ! Nous exigeons que les travaux envisagés soient maintenus avec un calendrier déterminé.

Non, M. Gaymard, investir dans nos collèges, ce ne pas être irresponsable ! C'est engager une politique de reconstruction à long terme du service public d'éducation !

Le SNES-FSU 73 est, et se tiendra, aux côtés des personnels pour exiger, de l'État comme des collectivités, ce changement de cap budgétaire dont l'école publique a urgemment besoin !

Marlène Tasset, SNES-FSU 73

## L'expérimentation du déni de démocratie

*Le Ministre de l'Éducation nationale a annoncé, après la publication des projections de la DEPP sur la baisse des effectifs à l'horizon 2035 de l'ordre de 1,7 million au niveau national, l'expérimentation d'une nouvelle méthodologie d'allocation des moyens, construite aujourd'hui par le ministère sur une formule mathématique prenant en compte le nombre d'élèves, l'indice de position social des élèves, le caractère rural ou urbain des départements, etc. Pour Édouard Geffray, il faudrait partir des besoins du terrain...*

La Drôme doit connaître l'expérimentation visant à transformer la méthode de construction de la carte scolaire en partant des réalités locales. Mais derrière le discours sur « l'École des territoires », cette réforme ouvre en réalité une réflexion beaucoup plus profonde sur l'organisation territoriale de l'École et sur l'entrée privilégiée réservée au politique.

Elle s'inscrit dans une évolution engagée depuis une dizaine d'années autour des conventions ruralité, des Territoires Éducatifs Ruraux (TER), des Observatoires des dynamiques rurales et territoriales.

Or, sous couvert de cette expérimentation, une dérégulation dans la précipitation semble d'ores et déjà prévue. En effet, après consultation des Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la DASEN de la Drôme, épaulée par la Préfète du département et le Recteur, doit proposer un schéma d'emploi pour juillet afin de permettre à Bercy de préparer le Projet de Loi de Finances 2027. Même si la DASEN a prévu de faire un point d'étape, pour information, lors du CDEN de juillet, les instances, CSA-SD et CDEN, se voient donc vidées de leurs prérogatives, et les représentant-es des personnels écarté-es des décisions de carte scolaire ce que la FSU dénonce vigoureusement.

Christophe Dumaillet, SNES-FSU 26

## Formation initiale : réforme en chantier !

*Le premier comité de suivi de la réforme de la formation initiale s'est déroulé le lundi 27 avril : rien n'est ni clair ni prêt pour la mise en place à la rentrée prochaine !*

La réforme s'inscrit dans un cadre national et sera mise en œuvre à la rentrée 2026. L'ambition est de faire du stage la colonne vertébrale de la formation, en rapprochant davantage les futur·es enseignant·es et CPE du terrain dès le début de leur parcours. Pour le moment : phase de transition, des ajustements attendus dans les mois à venir. Il s'agit de construire une formation plus professionnalisante, mieux ancrée dans la réalité du métier, tout en garantissant une cohérence nationale avec des spécificités académiques...

### Dans notre académie le recteur a retenu trois axes :

- renforcer les viviers avec développement stratégique des centres de formation au plus près des besoins ;
- mieux articuler théorie et pratique : rapprochement entre contenus académiques et réalités de terrain pour une approche plus efficace ;
- favoriser l'égalité des chances : inciter davantage d'élèves, notamment issu·es de milieux défavorisés, à s'orienter vers les métiers de l'enseignement, en s'appuyant sur des établissements « incubateurs ».

### La place de la recherche

Les enseignant·es-chercheur·ses ont été associé·es à la construction des maquettes. Elles n'ont pas été présentées car inachevées, ce qui laisse encore des zones d'incertitude quant aux contenus définitifs. Autre zone d'ombre : des étudiant·es actuellement en L3 vont se retrouver à la rentrée 2026 sans solution de poursuite d'étude en cas d'échec au concours. Les places en master ne seront pas à la hauteur des besoins, pour permettre à ces étudiant·es de poursuivre leurs parcours d'étude et (re)préparer le concours dans de bonnes conditions.

### Organisation de la formation

#### En première année de master (M1)

La formation prévoit 12 semaines de pratique accompagnée, associées à la rédaction d'un mémoire. Les étudiants auront un statut d'élèves fonctionnaires en formation, avec une organisation en binôme :

- 8 semaines en collège et 4 semaines en lycée (ou l'inverse selon la situation équivalents temps plein) et pour certaines disciplines, une répartition spécifique est prévue.

#### En deuxième année de master (M2)

Les stagiaires seront à 50 % en responsabilité, dans une logique d'alternance entre formation et exercice du métier. Ils bénéficieront d'un double statut, mais celui d'élève fonctionnaire primera, impliquant des droits et des devoirs renforcés. Certains parcours prévoient également une pratique accompagnée à hauteur d'un tiers de temps.



### Tuteur/tutrice : nouveau métier!

L'engagement des tuteurs est prévu sur trois ou quatre ans, avec intégration de cette mission dans la formation initiale. Des décharges de service sont envisagées, allant de la moitié à un quart du temps de travail selon les besoins. Dans notre académie, 9 équivalents temps plein (ETP) sont prévus pour compenser ces aménagements.

### Un appel à manifestation d'intérêt

Une campagne de recensement est en cours pour identifier les enseignant·e·s susceptibles de s'impliquer dans ce nouveau dispositif. Les candidatures à temps plein seront privilégiées. L'objectif est de mieux connaître les ressources disponibles et structurer un vivier de formateurs/trices. La question des indemnités reste encore en discussion.

### Ce qu'en pense le SNES-FSU

*Une énième réforme de la formation initiale avec des contours flous, rien n'est prêt pour la rentrée 2026 ! Elle s'accompagne d'un regroupement des formations qui entraîne des suppressions de postes à l'université.*

*Le métier de tuteur/tutrice s'ajoute à nos missions, sans moyens suffisants pour le réaliser : 9 ETP seulement prévus pour toute l'académie. Cette compensation annoncée apparaît largement insuffisante et va encore alourdir la charge de travail des enseignant·es et CPE. Mission de tutorat à laquelle va s'ajouter une formation sur quatre ans. Le taux des indemnités reste une grande inconnue, comme le reste, en cours de discussion !*

*Une réforme avec une phase transitoire sur deux ans qui suscite de fortes inquiétudes puisqu'à ce jour : tout reste flou. Les moyens sont insuffisants quant à la mobilisation souhaitée des futur·e tuteurs et tutrices qui ne sont pas encore recruté·es mais pour qui l'été ne s'annonce pas ensoleillé...*

# Une égalité femmes/hommes à géométrie variable

*Le 12 mars s'est tenu un groupe de travail académique sur les promotions d'échelon et de corps (liste d'aptitude des agrégé-es, accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle). Alors que l'égalité femmes/hommes pour laquelle se battent le SNES et la FSU est un principe fondamental, le rectorat a une pratique bien à lui d'appliquer la loi.*

## L'égalité salariales femmes/hommes : un principe inscrit dans la loi

Le combat syndical mené par la FSU a permis de décliner dans les lignes directrices de gestion l'égalité entre les femmes et les hommes, dans l'Éducation nationale où, malgré l'égalité des grilles indiciaires, les femmes perçoivent en moyenne 10 % de moins que leurs collègues masculins. Cet écart salarial s'explique par plusieurs facteurs :

- Des carrières plus lentes et moins favorables : les femmes accèdent moins souvent aux grades les plus élevés (agrégation, direction, inspection) et progressent moins rapidement en raison des interruptions de carrière non ou mal prises en compte (congé maternité, parental).
- Des primes et indemnités inégalement réparties : les hommes bénéficient plus souvent de primes liées aux fonctions de responsabilité.
- Un temps partiel plus fréquent avec un impact sur leur progression salariale et leur retraite.
- L'absence de statut de catégorie B pour les AESH, qui subissent par ailleurs des temps partiels imposés.

Pour pallier une partie des inégalités liées aux progressions de carrières plus lentes et moins favorables, les lignes directrices de gestion imposent que les promotions respectent le principe de parité. Concrètement, si 64 % des femmes sont promouvables à la hors-classe, 64 % des promu-es seront des femmes. Cette règle est appliquée pour l'ensemble des actes de gestion de carrière.

Après ce premier critère, en cas d'égalité, le rectorat doit appliquer les critères de départage nationaux : ancienneté de corps, ancienneté de grade, puis ancienneté dans l'échelon.

L'équilibre entre les disciplines n'est pas un critère de départage, tout comme l'affectation dans le secondaire ou dans le supérieur, même si les lignes directrices de gestion mentionnent que doit être pris en compte l'environnement professionnel, ce qui se traduit par une proportion souvent respectée entre les promotions attribuées aux personnels du secondaire et celles aux personnels du supérieur (en fonction de leur part respective parmi les promouvables).

## Accès aux corps des agrégé-es par liste d'aptitude : mieux vaut être un homme !

Le premier point d'opposition des représentant-es du SNES et de la FSU a concerné l'accès à aux corps des agrégé-es par liste d'aptitude (sur les modalités, consultez le site du SNES-FSU). Si au niveau national la parité a été respectée, le rectorat n'hésite pas à promouvoir les hommes au niveau académique. En effet, alors que les hommes dans le supérieur ne représentent que 7,3 % des candidat-es, ils représentent 29,3 % des proposé-es ! L'explication de cette sur-représentation résume la politique qui reste déterminante chez nos supérieur-es, la valorisation de l'investissement dans des tâches administratives.

Nous retrouvons ici toute l'idéologie méritocratique et son épigone, le « néo-management » dit libéral.

## Égalité femmes/hommes, oui, mais au mérite !

Concernant le passage à la hors-classe, les représentant-es du SNES et de la FSU ont pointé la distorsion inverse sur d'autres corps, à savoir une part plus importante des femmes à être promues. Juste retour des choses diront certain-es avec des femmes qui rattraperont ainsi un retard salarial. C'est d'ailleurs l'explication qui a été donnée par le rectorat, à savoir que notre ancienne Rectrice (à la barre pour cette campagne de promotion) a demandé qu'à barème égal, les femmes soient favorisées.

Mais cette décision est bien contre-productive pour le droit des femmes.

Lors de la dernière campagne d'accès à la hors-classe des certifié-es, 14 femmes au 9<sup>ème</sup> échelon ont été promues (82,35 % des promu-es qui étaient au 9<sup>ème</sup> échelon, alors qu'elles représentaient 63 % des éligibles, donc des collègues au 9<sup>ème</sup> échelon avec deux années d'ancienneté). Jusqu'ici tout va bien, sauf que... Tout-es les collègues, femmes et hommes confondu-es au 11<sup>ème</sup> échelon n'ont pas été promu-es.

Rappelons que, pour être promu-es hors-classe, les personnels sont classé-es suivant un barème s'établissant sur l'avis du 3<sup>ème</sup> rendez-vous de carrière, l'échelon et l'ancienneté dans l'échelon (voir toutes les explications sur le site du SNES-FSU).

Cela signifie qu'un-e collègue au 9<sup>ème</sup> échelon l'a été avec un barème de 155 points, ce qui correspond à une année d'ancienneté dans la plage d'appel (soit 10 points) et un avis « Excellent », 145 points.

Ce même barème correspond à un-e collègue à l'échelon 11 (60 points) et le plus bas des avis « À consolider », c'est-à-dire 95 points.

Si le rectorat avait correctement appliqué les règles nationales en cas d'égalité, ce sont les plus ancien·nes qui auraient été promu·es avant les personnels à l'échelon 9.

Or, 26 collègues, dont 3 femmes, au 11<sup>ème</sup> n'ont pas été promu·es à la hors-classe. Une bien étrange conception de l'égalité femmes/hommes qui valorisent le mérite lié à l'évaluation et qui n'a que faire de la réalité de la vie des femmes qui sont en grande majorité confrontée à une double journée...

Du côté des agrégé·es, un homme au 9<sup>ème</sup> échelon a été promu, alors que 12 hommes et 8 femmes ne l'ont pas été. L'explication tient peut-être dans la date tardive d'entrée dans le corps par agrégation interne, mais le manque de données ne permet pas de le constater.

### Classe exceptionnelle, discrétionnaire et opaque

Quant à l'accès à la classe exceptionnelle, la baisse de l'âge moyen des promu·es témoignent d'un système discrétionnaire et opaque avec un double avis déterminant (voir les modalités d'accès sur le site du SNES-FSU).

Le SNES-FSU milite pour le rétablissement d'un barème pour la classe exceptionnelle, dans lequel l'ancienneté soit prépondérante, dans la perspective de la « classe exceptionnelle pour toutes et tous » et d'une carrière linéaire et unifiée avec une grille d'avancement unique pour tou·tes.

Le SNES-FSU demande un ratio identique à terme pour tous les corps, un barème dans lequel l'ancienneté serait prépondérante et une prise en compte de la proportion de collègues ayant fini le 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> échelon dans la répartition entre académies des possibilités de promotion.

Dans le cadre des nouvelles modalités d'accès à la classe exceptionnelle, le SNES-FSU demande a minima que tous les avis soient motivés, y compris les avis « favorable ». Le SNES-FSU rappelle qu'un avis ou une appréciation portée sur la carrière doit porter sur les missions statutaires et ne doit pas être soumis à des quotas. Comme toute évaluation, les avis portés sur la carrière des agents dans le cadre de l'accès à la classe exceptionnelle doivent pouvoir faire l'objet d'une contestation de la part de l'agent, qui doit également pouvoir, s'il le souhaite, saisir la CAP compétente.

***Le SNES-FSU s'est adressé au Recteur afin que les règles des LDG soient respectées et qu'une réelle égalité femmes/hommes soit appliquée. C'est avec la même détermination que la FSU s'engage dans la renégociation des accords sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique, qui doivent être, selon le SNES-FSU, une transposition de la directive européenne sur la transparence salariale.***

***La FSU revendique une mise en œuvre réelle et contraignante du principe « à travail de valeur égale, salaire égal » en redéfinissant la valeur du travail à partir de critères explicites et non sexistes : qualification, expérience, prise en compte de la charge physique et nerveuse, niveau de responsabilités. La directive européenne est une occasion historique de sortie du slogan « grande cause nationale » pour gagner des mesures salariales fortes en corrigeant véritablement les écarts de rémunération, d'inégalité de carrière et de pensions des femmes.***

François Lecointe

## En juin, agir pour sa carrière !

***Les résultats de la campagne 2026 sont annoncés pour le 3 juillet. La consultation des avis pour la classe exceptionnelle sera possible sur iprof à partir du 22 juin.***

Malgré la suppression du contrôle exercé par les commissions paritaires en matière de promotion à la classe exceptionnelle, l'expérience, l'expertise et l'action du SNES-FSU et de ses élu·es restent déterminantes pour que chaque promu·able puisse vérifier ses droits à promotion.

Les avis sont publiés sur iprof, dans la rubrique « les services / tableau d'avancement », onglet « synthèse ». Lorsqu'ils apparaissent, faites une saisie écran, et complétez une fiche syndicale de suivi individuel. Vous pouvez remplir cette fiche syndicale en ligne dans votre espace adhérent ou nous envoyer une version papier ou numérique téléchargeable sur [grenoble.snes.edu/agir](http://grenoble.snes.edu/agir). En renvoyant ces fiches syndicales au SNES-FSU, vous vous assurez un suivi personnalisé de votre dossier, tout en permettant à vos représentant·es de contrôler les pratiques de l'administration et de veiller à l'application des règles.

**Les données que vous nous fournissez nous permettent d'établir au plus vite les barres de promotion que l'administration refuse de publier.**

Si un avis est abaissé pour la classe ex ou si tous vos avis ne sont pas « très favorables », même si aucune procédure de recours n'est prévue, vous pouvez adresser au recteur, avec copie aux IPR, un courrier de recours gracieux, factuel et circonstancié demandant une amélioration de vos avis au vu de l'ensemble de votre carrière.

Adressez-nous la copie de votre courrier à [grenoble@snes.edu](mailto:grenoble@snes.edu)

**L'ensemble des données et appels nous permet de nourrir nos interventions pour que cesse l'arbitraire et pour pousser à faire que la classe exceptionnelle devienne un débouché pour toutes et tous.**

## Refonder la question sociale

Écologie, féminisme, antiracisme... Autant de questions majeures qui interpellent le syndicalisme face à la crise globalisée du capitalisme productiviste et financiarisé, alors que les mouvements de contestation ont pris des formes nouvelles depuis plus d'une décennie et que l'individualisation de la société requestionne les formes d'engagement.

Au XX<sup>ème</sup> siècle, le syndicalisme a centré sa stratégie de classe sur la question de l'exploitation capitaliste de la force de travail, s'est battu contre l'exploitation de la force de travail, pas contre l'oppression dans le travail.

La question de l'égalité femmes/hommes a été mise au second plan et c'est bien le mouvement féminisme dans les années 1970 qui a porté l'émancipation des femmes, articulant deux formes d'oppression, la capitalisme et le patriarcat.

Articuler les dimensions de classe, d'égalité de genre et de « race » est devenu, avec l'écologie, la question centrale du XXI<sup>ème</sup> siècle. Ajouter une extension « sociétale » à la question sociale, penser que ces luttes sont cloisonnées et font l'objet d'engagement et de luttes différentes sont une erreur dont s'accommode le néolibéralisme politique, du fait d'un émiettement qui ne le remet pas systématiquement en cause.

Il suffit de constater les échecs des tentatives de convergence de ces luttes dans l'émergence d'un mouvement social fort ces dernières années, malgré les appels syndicaux à s'engager sur ces problématiques.

À *Unité et Action*, nous œuvrons pour un syndicalisme combattant les différentes formes d'oppression, de domination et d'exploitation, dans une perspective de transformation sociale, quels que soient la classe, le genre ou la « race ».

**Sur l'ensemble des ces questions, *Unité et Action* organise un séminaire de réflexion le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2026 à la Bourse du Travail de Grenoble. Inscrivez-vous vite en nous envoyant un mail à [ua@grenoble.snes.edu](mailto:ua@grenoble.snes.edu)**

François Lecoite  
[ua@grenoble.snes.edu](mailto:ua@grenoble.snes.edu)

*Tribune École Émancipée*

## L'école est un lieu d'apprentissage, pas une officine de recrutement !

Les autorités accélèrent les initiatives pour faire entrer l'Armée dans les écoles : multiplication de « classes défense » instaurant un partenariat entre un établissement scolaire et le Ministère des Armées, volonté du Ministre d'accorder une mention de la participation à ces classes sur le diplôme du bac et de la valoriser dans Parcoursup, diffusion de tracts faisant la promotion de portes ouvertes de régiments dans les écoles primaires...

L'éducation nationale vient d'éditer un fascicule visant à « acculturer la jeunesse à l'esprit de défense », après que le général Mandon, chef d'état-major des armées, a indiqué le 18 novembre 2025 qu'il fallait être « prêt à accepter de perdre ses enfants, de souffrir économiquement ».

Nous considérons au contraire que l'école est un lieu d'apprentissage visant l'émancipation des jeunes, la formation de citoyen·nes éclairé·es et non leur endoctrinement ou la promotion de l'enrôlement dans l'armée.

Le budget de l'État promulgué pour 2026 accorde 7 milliards de crédits militaires supplémentaires, faisant de ce secteur le premier en termes de dépenses, devant l'éducation.

Dans le même temps, le ministère prend prétexte de la baisse démographique pour supprimer 4 000 postes de professeur·es, dont 151 (85 pour le primaire et 66 dans le secondaire) pour l'académie de Grenoble à la rentrée 2026.

Nous revendiquons des moyens pour l'éducation, **pas pour la militarisation de la jeunesse !**

Promouvoir un avenir désirable pour nos enfants, ce n'est pas poursuivre la course à l'armement au détriment des droits sociaux, sans aucune remise en cause de notre modèle de société productiviste, extractiviste et impérialiste. Nous voulons une autre école dans une autre société et la paix au Proche et au Moyen Orient, en Ukraine, au Soudan.

C'est pourquoi nous exigeons de pouvoir manifester lors du G7 à Evian le 14 juin, malgré les volontés de faire taire les contre-pouvoirs par l'interdiction du contre-sommet. Soyons nombreux·ses à nous faire entendre contre ce club de puissances économiques structurées pour maintenir un ordre mondial profondément inégalitaire !

*Les élu·es école émancipée à la CA académique*  
Contact : [eesnesgre@lists.riseup.net](mailto:eesnesgre@lists.riseup.net)



## Parce que c'est l'été ! Les mots croisés de Jacques Agnès

*L'actualité nous ramène sans cesse à 1936 : face à la situation internationale, à la paupérisation croissante du plus grand nombre et à renouveau spectaculaire du fascisme, un seul slogan :*

*le pain, paix, liberté !*

*Et une seule modalité : unité de toutes les forces issues du mouvement ouvrier, qu'elles soient syndicales, politiques ou associatives.*

*Le Front populaire sera le thème de la grille de cette année.*

### Horizontalement

**I.** Deux semaines seulement, mais une conquête symbolique. Cours breton. **II.** Une classe qui prend alors la parole. Disparut cette année-là. **III.** Un symbole pour un trio de pieds. C'est humain paraît-il, sans perdre son latin pour autant. Peut familièrement désigner l'objet du précédent. **IV.** Une plante qui calme. Courage. On peut préférer au féminin la sept chantée par Treinet et Taha à l'usage masculin d'aujourd'hui. **V.** Gésier sans queue ni tête. Types de Meknes. « Fils du peuple ». **VI.** Fis preuve d'audace. Dans la main de certains. On la dansait rue de Lappe. **VII.** Grecque. L'ensemble des pulsions inconscientes selon Sigmund. Lucienne, Jean ou Charles à l'époque. **VIII.** Entre let et be. Celui de Romans est resté dans l'Histoire. Derrière la tête à l'oreille. **IX.** Dès lors qu'elles sont satisfaites, les grèves peuvent cesser selon Maurice. **X.** Quand il neige en Castille y Leon. Dépôt renversé. Protège de certaines ardeurs. **XI.** Victime d'un harcèlement médiatique. Note. Au-delà du spectre. **XII.** Vécut donc, selon Hugo. En bref, une donnée manquante. Une sur deux cent cinquante-six. **XIII.** Autre brève victoire symbolique de cette année-là. **XIV.** Reçut du courrier de Guillaume. Sortit sa « belle équipe ». Un patron qui ne craint pas la grève. **XV.** A l'œil donc. Vient du chêne. Victime d'un coup vache. **XVI.** Quand elle est dite, il n'y a plus grand-chose à ajouter. Internationales, elles se constituèrent cet été-là.

### Verticalement

**1.** Collectives nées du Front Populaire. Président du Conseil. **2.** Ouvertures. Dans une adresse moderne. Vieux poème à l'envers. Ornement en œuf. **3.** Très petite tension. Ruisseau occitan ou dauphinois. Regardes avec admiration et envie. **4.** Débutèrent en mai aux usines Bréguet. En tenue de nature. UA dans le sup. **5.** Verte république. Le matin dans la précédente. Exagéra les mérites. Pan. **6.** Commencent par le premier épisode. Dans la boîte. La jeune fut beaucoup entonnée ce printemps-là. **7.** Farce anglaise. Mourir chez Simonin. Types d'abus. **8.** Créé un courant. Un début pour le cœur. Types de nervis. **9.** Anciens remplaçants. Un long fleuve pas toujours tranquille. Gavroche ou Poulbot. **10.** Un commencement pour l'école. Médecin du Régent qui eut un homonyme récent. **XIII.** Nourrissent de force la tête en bas. **11.** On peut préférer Stone à Ariel. Une forme d'aller. Fit les puces. **12.** Sans dieu ni maître. Tel le blé sous le fléau. Tendance. **13.** Scientifique et ministre. **14.** Ancien parti. Ministre, puis assassiné. Précieuse conjonction. Ramène sur sa position. Maillon de la chaîne. **15.** Dort bien. Relatives à la circulation. **16.** Ceux du prolétaire ont été déployés à maintes reprises. A perdu les deux manches.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16

I															
II															
III															
IV															
V															
VI															
VII															
VIII															
IX															
X															
XI															
XII															
XIII															
XIV															
XV															
XVI															